



Payer gdf pour mon ancien logement...

Par **azounette**, le **24/07/2009** à **16:01**

Bonjour,

en octobre 2007, j'ai déménagé, en partant j'ai envoyé un courrier informant gdf de mon départ avec ma demande de résiliation du contrat (je n'en ai pas de copie) et avec ma nouvelle adresse . je n'ai pas noté le relevé du compteur (erreur)

en octobre 2008, je reçois un courrier m'indiquant que je n'ai pas payé mes factures gdf .. de mon ancienne adresse. je contacte aussitôt gdf et on me dit que tout devrait s'arranger.

en décembre 2008, je reçois un rappel avant contentieux pour la même chose , cette fois j'envoie une lettre avec les coordonnées de mon ancien propriétaire afin d'obtenir les infos sur le locataire des lieux , j'y joins le peu de justificatifs que j'ai (état des lieux succinct, résiliation edf). je rappelle gdf qui me dit qu'il n'y aura pas de suite.

Aujourd'hui , je reçois une lettre de "contentia" qui est mandaté par gdf pour que je règle une créance de 740,25€ .

j'ai rappelé GDF .. on me répond que si je ne peux fournir le relevé du compteur .. c'est à moi de payer , c'est comme ça .

je suis désespérée , je paie difficilement mais honnêtement mes factures et mon loyer . En plus de ça , je vais devoir payer (je ne sais pas comment je vais faire) pour quelqu'un d'autre ... Ai-je un recours ?

je vous remercie pour votre aide